

Rue de Montcheif

Le conseil décide que la rue de Montcheif prendra le nom de Rue Louis Scocard, et que les places indicatives porteront la dédicace suivante : F. F. L., rue à Moulon pour la libération le 24 août 1944.

Changement de nom du Quai d'Orsay

M. Le Feire demande au conseil Municipal de protester auprès de la Ville de Paris contre le changement de nom du quai d'Orsay, baptisé quai Branly, tout en reconnaissant la Gloire qui s'attache au nom de Branly, le conseil estime qu'il ne manque pas de voeux à Paris qui auraient pu prendre ce nom.

Numerotage des Rues

Le conseil charge M. le Maire de se mettre en rapport avec M. Chamas pour le numerotage des Rues.

Contrôle des Prix

Le conseil charge M. le Maire de demander au service de repression des fraudes d'exercer une surveillance active, auprès des commerçants qui auraient tendance à pratiquer des prix supérieurs à ceux en vigueur.

Gôter des enfants des Ecoles

M. le Maire propose de faire un goûter pour les enfants des Ecoles pour célébrer la libération, Mme Henry se charge de faire appel à la générosité des habitants et des commerçants.

M. le V. Lauriat émet le vœu que soient frappés d'indignité nationale tous les hommes qui sont partis volontairement travailler en Allemagne pour forger des armes contre la France et les Alliés.

M. Le Grand explique qu'il a consenti à rejoindre le Secours National en vue de l'œuvre à accomplir, et que cela n'implique pas qu'il suive la politique du Maréchal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12^h.

~~Penny~~ ~~Levy~~ ~~Laur~~ ~~T. ...~~ ~~R. ...~~
~~Broning~~ ~~A. ...~~ ~~T. ...~~ ~~Leber~~
~~H. ...~~ ~~A. ...~~ ~~S. ...~~ ~~J. ...~~
~~M. ...~~ ~~J. ...~~ ~~A. ...~~ ~~J. ...~~

Le huit novembre mil neuf cent quarante quatre, convocation du Conseil Municipal pour le douze novembre à 10^h, à la Mairie d'Orsay, en séance publique extraordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

212

Seance du 12 Novembre 1944

Le dimanche douze novembre mil neuf cent quarante quatre, dix heures, le conseil Municipal s'est reuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Leroux, Maire.

Etalent presents - M. M. Leroux, Maire. Gallaud, Bertiaux adjoint, Bonnier, Chanfreau, Favre, Hamard, & Lournat, Le Ferre, Le grand Alexandre, Le grand Rene, Mon, Mornet, Penmon, Pielot, Vergne, ^{M. Henry} Excusés - M. Vaudron, absent - M. Deschamps.

Le conseil choisit pour secretaire M. Pielot, lequel donne lecture du proces verbal de la precedente reunion qui est adopte à l'unanimité.

M. Chanfreau demande de noter qu'il n'était pas candidat aux fonctions d'administrateur de l'hopital.

M. le ^{M. L.} Lournat demande également de noter qu'il n'était pas candidat lors de l'élection du Maire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 7 Novembre 1944, transmettant les statuts de la Caisse locale d'entraide et de secours aux prisonniers de guerre, association regie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et demandant la designation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de l'association.

M. le Maire propose M. Bertiaux, qui est agréé par le conseil Municipal à l'unanimité.

Le conseil prend acte de l'arrêté préfectoral du 18 août 1944, accordant une augmentation de 50% à appliquer aux locations et prestations de service des pompes funébrées par rapport aux tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 1939, et autorise M. le Maire à signer ^{l'arrêté}.

M. le Maire donne lecture de la réponse de M. le préfet de la Seine, en date du 25 octobre, à la protestation du conseil Municipal d'Orsay, contre le changement de nom du quai d'Orsay.

Il en résulte qu'une partie du quai seulement a été débaptisée et qu'il reste encore une longueur de 2.100 m environ portant le nom de Quai d'Orsay.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lournet, ancien fossoyeur, demandant l'entretien du cimetière à forfait. Le conseil considérant qu'un employé est affecté spécialement à cet entretien, ne peut donner suite à la demande de M. Lournet, mais la situation sera étudiée, notamment en ce qui concerne la demande de retraite des vieux travailleurs.

Le conseil décide l'augmentation des tarifs des creusements de fosse au cimetière :

- fosse ordinaire de 1^m 50 : 100 frs au lieu de 70.
- par creusement supplémentaire : 70 frs au lieu de 50.
- par exhumation : 70 frs au lieu de 50.
- entrée au caveau pour deux : 25 frs au lieu de 15.

Ces sommes sont payées par les familles

Lettre du Centre d'entraide aux prisonniers de guerre

Tarif des pompes funébrées

Envoyé le 23 Mai 1945
Reçu le 24 Mai 1945
Quai d'Orsay

Lettre Lournet. entretien du cimetière

Tarifs du fossoyeur

Envoyé le 16 Nov 1944
Reçu le 20 Nov 1944

Prise des portages

Envoyé le 16 Nov 1944
Reçu le 20 Nov 1944

M. le Maire donne lecture d'une lettre des porteurs des pompes funebres demandant l'augmentation du prix des portages. Le conseil decide de porter ce prix à 60 fr au lieu de 40, et decide egalement que le prix des portages indigents sera de 50 fr. Ces sommes sont payees par les familles ou la commune s'il s'agit d'un indigent.

Remboursement d'une concession

Envoyé le 16 Nov 1944
Reçu le 21 Nov 1944

Le conseil decide de rembourser à la famille Bellez, le prix d'une concession quinquenaire qui a été remplacé immédiatement par une concession trentenaire.

Le prix est de 585 fr, soit 195 fr pour le Bureau de Bienfaisance et 390 fr par la commune.

Canalisation d'eau

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la 16^e Reformaise demandant si la Municipalité est disposée à faire exécuter une canalisation d'eau dans la cour commune située 3 rue de Lozère, le montant des travaux serait de 6.476 fr. Le conseil renvoie cette demande à la commission des travaux.

Vente du terrain des Hucheries

M. le Maire donne connaissance de deux offres d'achat du terrain qui appartient à la commune et située à Cestay, route Nationale 446.

M. Guiraud offre d'acquies une partie, c'est à dire mille deux cent soixante douze metres carrés au prix de vingt fr le metre carré.

De son côté M. Tridon offre d'acquies le surplus soit deux cent soixante deux metres carrés au même prix.

Etant donné que la division en 2 lots du terrain de la commune profiterait à des voisins en vue de l'agrandissement de leur propriété, Monsieur le préfet de Seine et Oise, par lettre du 23 décembre 1942, a indiqué à Me Pinon qu'il n'y avait pas lieu d'accomplir les formalités prévues par la loi du 19 juillet 1924 sur les lotissements.

M. le Maire rappelle que par délibération du 12 août 1944, approuvée par M. le préfet le 17 septembre dernier, il a été décidé de vendre à l'amiable ce terrain, en conformité de l'arrêté ministériel du 21 août 1943.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les offres faites par M. M. Guiraud et Tridon.

En conséquence, il donne tous pouvoirs à M. le Maire d'Orsay à l'effet de :

Signer tous contrats de vente, toucher les prix, donner quittance, stipuler toutes conditions, accomplir toutes formalités, contester tous detestements de privilèges et action résolutoire, en un mot faire tout ce qui sera nécessaire étant entendu que les prix de vente seront payés comptant et que les frais d'acquisition seront à la charge des acquies.

Frais de fonctions du Maire

M. le Maire rappelle au conseil que les frais de fonctions du Maire avaient été fixés par la délibération du 24 sept 1944, à 20.000 fr, taux alors au Maire sortant. Or, cette délibération n'a pas été acceptée par M. le préfet, le tarif voté dépassant le maximum prévu au barème annexé à l'ordonnance du 26 juillet 1944. Le conseil décide donc à l'unanimité de ramener ces frais à :

16 Nov 1944
2 dec 1944

Envoyé le 16 Nov 1944
Reçu le 14 Janv 1945

12.000 frs par an, a partir du 1^{er} septembre 1944, tout en protestant contre leur modeste, qui réserve les fonctions de Maire a des personnes qui ont des moyens, et met le Maire dans l'impossibilite de proposer a ses adjoints de le remplacer si besoin est.

Frais de fonctions des adjoints

Propose le 15 Nov 33
Approuve le 2 Dec 44

Le conseil Municipal decide de porter les frais de fonctions des adjoints de 2.500 frs a 7.500 frs par an, a partir du 1^{er} septembre 1944, le supplement de credit necessaire pour les deux adjoints soit 3.336 frs tant pris sur les fonds libres de l'exercice en cours. 2.624 frs provenant disponibles par suite de l'abaissement du taux des frais de fonctions du Maire. le credit prevu au budget pour les frais de fonctions des adjoints est de 5.000 frs.

Relèvement des Indemnités allouées aux sapeurs pompiers.

Propose le 15 Nov 44
Approuve le 29 Nov 44

Le conseil decide d'appliquer les tarifs suivants a partir du 1^{er} Octobre 1944, pour le service de surveillance contre le feu dans les salles de spectacles :

Surveillance de jour et de nuit : 25 frs par homme et par representation
Surveillance de nuit (apres minuit) 35 frs d° d°

Relèvement du supplement provisoire de traitement et de l'indemnité familiale de résidence des fonctionnaires

Conformement a la circulaire prefectorale du 12 octobre 1944, le conseil decide de doubler a compter du 1^{er} septembre 1944, les taux du supplement provisoire de traitement ou de solde attribue aux fonctionnaires municipaux titulaires.

Ils sont donc désormais fixes ainsi qu'il suit :
Agents dont la remuneration brute annuelle est

inferieure a 9.000 frs	14.000.-
entre 9.000 et 20.000	16.000
entre 20.001 et 30.000	18.000
entre 30.001 et 40.000	20.000
entre 40.001 et 50.000	22.000

Propose le 15 Nov 33
Approuve le 19 Nov 33

Relèvement de l'indemnité de résidence familiale
A compter de la même date, l'indemnité de résidence familiale est majorée d'une somme correspondante pour chaque catégorie de localités a 60% du taux actuellement applicable a la catégorie C.

Les nouveaux taux d'indemnité sont donc fixes pour la commune d'Orsay, Paris, Seine et Banlieue (25 kms de Paris)

6 enfants et plus : 23.000 frs.	1 enfant	10.000
4 et 5 enfants 19.000 "	sans enfant	9.000
3 " 15.000	autres agents	8.000
2 " 11.000		

Les augmentations de credits qui en resulteront aux differents articles du budget seront pris sur les fonds libres de l'exercice en cours, il y a lieu de prévoir une somme globale de 40.000 frs.

Vacations Saradin

Propose le 15 Nov 33
Approuve le 18 Nov 33

Le conseil decide de porter de 30 a 75 frs, par marche, le taux de la vacation allouée a M. Saradin, pour la perception des droits de place sur les marchés, qui est en régie municipale.

Tarif des employés auxiliaires

conformément à la circulaire de M. le Préfet en date du 2 octobre 1944, le Conseil Municipal décide de porter aux tarifs suivants les salaires des auxiliaires à partir du 1 septembre 1944, Orsay étant classé dans la 2^e zone.

Personnel de Bureau :

	hommes	femmes
1 ^o catégorie, employés aux écritures	2.790	2.690
2 ^o " dactylographes	2.880	2.780
3 ^o " steno dactylo, commis aux		
4 ^o " écritures, employés des Guichets	3.060	2.960
5 ^o " secrétaires d'administration	3.145	3.045

Personnel de service (hommes)

1^o catégorie = personnel des services courants, huissiers, concierges, plantons, cyclistes, garçons de bureau, veilleurs de nuit 2.700

2^o personnel de service qualifié, chauffeurs, mécaniciens, conducteurs de voitures, automobiles, fardiers, ouvriers spécialisés 2.875.-

La valeur des échelons d'avancement est fixée à 100 frs pour le personnel de bureau et le personnel de service qualifié et à 50 frs pour le personnel de service.

Pour le personnel payé à la journée et à l'heure, le salaire journalier sera établi à raison de 25 jours par mois et sur la base de 8 heures par jour.

Pour les salariés bénéficiant d'avantages en nature, un abattement sera effectué à raison de 10% pour les agents effectivement nourris, le logement n'entrera pas en ligne de compte pour le calcul de l'abattement.

Les augmentations de crédits qui en résulteront aux différents articles seront pris sur les fonds libres de l'exercice en cours, il y a lieu de prévoir une somme globale de 40.000 frs.

M. le Maire donne lecture de la circulaire du 25 septembre 1944, fixant les règles de changement de nom des rues.

Le Conseil décide de donner le nom de Rue Charles de Gaulle, à la partie de la rue de Versailles, située entre le front de la rivière et le passage à niveau du Guichet, le surplus gardant la dénomination de Rue de Versailles.

2^o de donner le nom de Rue Louis Scocard à la portion de la Rue de Montlherif entre la place de la République et le viaduc, le surplus gardant la dénomination de route de Montlherif. La plaque indicatrice portera la dédicace suivante: FFI, lui à Maulon pour la libération le 24 août 1944.

L'ancien boulevard à l'entrée de la Prairie, qui n'a pas de nom actuellement prendra le nom de Rue Guy Mocquet.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une erreur s'est produite lors de la vente d'une concession perpétuelle aux familles Leroy et Mermet, il se trouve que le caveau Leroy a été fait dans la concession de M. Mermet. Le Conseil est d'accord pour prendre à sa charge les frais de déplacement du corps inhumé dans le caveau de M. Leroy, ainsi que la différence de coût du caveau entre le prix payé en 1942 par

Envoyé le 16 Nov 44
Reçu le 18 Nov 44

Changement du nom des Rues

Envoyé le 16 Nov 44
Reçu le 22 Nov 44

Affaire Mermet

Revision des listes electorales

Adjudication interieur

des batiments communaux
Envoye le 16 Nov 1944

Adjudication de l'entretien

ment des ordures menageres
le 16 Nov 44

Adjudication des volontaires

M. Leraf et celui a passe pour le nouveau carreau.

Le conseil designe M. M. Favre et Le Feire pour la revision des listes electorales
Le conseil fixe au 16 decembre 1944, l'adjudication de l'entretien des batiments communaux au rabais sur soumissions cachetees et designe M. M. Meun et Legrand pour assister M. le Maire.

Le conseil fixe au 16 decembre 1944, l'adjudication de l'entretien des ordures menageres, au mieux offrant, et designe M. M. Meun et Legrand pour assister M. le Maire

En reconnaissance du magnifique exemple de courage, de patriotisme, et d'emulation donne par les hommes et les femmes de notre ville, volontairement partis s'engager dans nos armees sous les plis de notre drapeau pour bouter hors de France la barbarie allemande, le conseil Municipal d'Orsay decide que les noms de ces volontaires seront portes a la connaissance de tous par affichage a la Mairie et inscrits sur un livre d'Honneur, symbole permanent de leur effort pour reconquerir la liberte et affirmer la grandeur de la patrie.

Le conseil Municipal d'Orsay exprime ardemment le vœu que chaque ville ou commune suive son exemple, afin que demain, la France puisse reconnaître ceux qui compteront parmi les plus fiers enfants.

M. Bertiaux rend compte que le Comité départemental de liberation a telephoné pour prevenir que la prefecture demandait la designation de 3 plus un des membres du conseil Municipal pour former une delegation speciale et explique qu'il faut comprendre 3 plus un de membres nouveaux, ces conditions sont remplies actuellement, puisque 3 membres du conseil Municipal existent deja, il y a donc lieu de choisir 3 autres membres dans l'ancien conseil. Le Comité local de liberation a designe M. M. Chartier, Le Feire Henri et Baccquin.

M. le Maire remercie Mme Henry pour l'organisation du Gouter offert par l'Union des femmes francaises aux vieillards de la commune le 11 Novembre

Delegation speciale

Gouter des Vieillards

La France est levee a 12h 30

Levee
Morinet
Henry
Favre
Leraf
M. Legrand
Baccquin
Chartier
M. Favre
Le Feire
Baccquin
Chartier
Leraf
Morinet
Henry
Favre
Leraf
M. Legrand
Baccquin
Chartier
M. Favre
Le Feire
Baccquin
Chartier

217

Reunion du 28 Novembre 1944

Le Mardi vingt huit novembre mil neuf cent quarante quatre, vingt et une heures, le conseil Municipal s'est reuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Mion, president du Comité local de liberation.

Etalent presents = M. M. Leroux, Chartier, Favre, Bouquin, Bertiaux, Gallaud, Bonnier, Chauveau, Hamard, Legrand Alexandre, Le Ferre Charles, Legrand René, Lauriat, Mion, Morinet, Peninon, Pretot, Vaudron, Vergne, Mme Henri.

Lecture est donnee de l'arrete prefectoral du 20 Novembre 1944 :
Le Prefet de Seine et Oise, Officier de la Legion d'Honneur, faisant fonctions de commissaire regional de la Republique.

Vu, les articles 3 à 6 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France apres la liberation ;

Considerant qu'il y a lieu de remettre en fonction et de recompléter le conseil municipal de la commune d'Orsay, élu avant le 1^{er} septembre 1939,

sur avis du comité departemental de liberation

Arrete

Article premier. Le conseil municipal de la commune d'Orsay est composé comme suit :

- | | | |
|-------|--|---------------------------|
| M. M. | Leroux François, commerçant, | Conseiller Municipal élu. |
| " | Chartier Theophile, cultivateur | 1 ^{er} |
| " | Leferre Henri, photographe | " |
| M. | Favre Maxime, destinataire | " |
| " | Bouquin André, serrurier | " |
| " | Deschamps Jacques, imprimeur | " |
| M. | Bertiaux Paul, instituteur à Paris | |
| " | Gallaud René, agent general assurances | |
| " | Bonnier Jean Baptiste, ouvrier S.N.C.F. | |
| " | Chauveau Joseph, receveur P.T.T. | |
| " | Hamard Marcel, Marechal | |
| " | Legrand Alexandre, voyageur de commerce | |
| " | Le Ferre Charles, maçon | |
| " | Legrand René, boucher | |
| " | Lauriat Ernest, docteur | |
| " | Mion Raymond, maître | |
| " | Morinet Camille, conducteur de travaux | |
| M. | Paillote René, ajusteur (déporté en Allemagne) | |
| " | Peninon Julien, employé S.N.C.F. | |
| " | Pretot Marius, destinataire | |
| " | Vaudron Marcel, maçon | |

29 Nov 45
30 Janvier 45

M. Vergne Auguste, mécanicien
M^{me} Henry Yvonne, secrétaire dactylo.

Article 2 = ce conseil ainsi constitué entrera immédiatement en fonctions.

Il procédera aux élections destinées à pourvoir les postes de Maire et d'adjoints, actuellement vacants.

M. Meun. procède à l'appel, les membres indiqués ci-dessus sont présents à l'exception de M. M. Paillote, Lefevre Henri et Deschamps.

Election du Maire

Il est procédé au vote à bulletins secrets =

Nombre de votants - 20 -

Ont obtenu : M. Leraux 16 voix, M. le Dr Lauriat = 3 voix, M. Chauveau 1 voix.

M. Leraux occupera le poste de Maire. Il remercie le Conseil de la confiance dont on l'honore et tâchera de faire du mieux possible pour administrer la commune dans l'intérêt général.

Election du premier adjoint

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

premier tour :	M. Gallaud : 4 voix	M. Bertaux = 7 voix
	M. Le Ferre : 4 "	M ^{me} Henry 1 "
	M. Meun : 2 "	Dr Lauriat 1 "
	bulletin blanc : 1.	

Aucun membre n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour :

M. Gallaud : 5 voix	M ^{me} Henry : 1 voix
M. Le Ferre : 1 "	Dr Lauriat : 1 "
M. Bertaux : 12 "	

M. Bertaux est nommé premier adjoint.

Election du 2° adjoint

M. le Dr Lauriat : 3 voix	M ^{me} Henry : 1 voix
M. Le Ferre 9 "	M. Meun 1 "
M. Gallaud 5 "	bulletin blanc 1 "

Aucun membre n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour :

M. le Dr Lauriat : 1 voix	M ^{me} Henry 1 "
M. Le Ferre : 12 "	
M. Gallaud 5 "	

M. Le Ferre Charles est nommé deuxième adjoint

M. le Maire remercie M. Gallaud de l'aide personnelle et amicale qu'il lui a apportée lorsqu'il occupait ce poste.

Revision de la liste électorale

Le Conseil désigne à l'unanimité, M. Favre pour procéder à la revision des listes électorales et M. M. Legrand Alexandre et Legrand René pour juger les réclamations.

- Commission du Ravitaillement
- commission des finances
- commission des chemins et travaux
- commission sportive
- commission administrative Hôpital

M^{me} Henry et M. Charrier seront adjoints aux membres déjà désignés

Adjoindre M. Gallaud,

Remplacer M. Le Ferre par M. Bauguin.

Remplacer M. Deschamps par M. Fenimon.

Le Conseil ratifie la désignation de M. M. Le Ferre et Favre, comme administrateurs.

Secours de l'hôpital.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Pétot lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité, il sera fait mention de l'offre de M. Laurant et écrite aux mines de Dounges pour essayer d'obtenir du charbon en échange de bois de mine. M. Leroux rend compte que l'administration des Eaux et forêts est d'accord pour le bois ainsi que la S. N. C. F. pour les wagons, il reste à obtenir l'autorisation de l'administrateur des biens de Lantay pour l'abattage du bois.

La séance est levée à 10^h 30.

[Handwritten signatures and names: Laurant, Pétot, Mion, Leroux, Henry, A. Bouquin, Lechartier, etc.]

Le dix janvier mil neuf cent quarante quatre, neuf heures, publications du conseil municipal pour le dimanche 14 janvier à 9^h 30, à la Mairie d'Ortaf, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire.

Séance du 14 Janvier 1945

Le quatorze janvier mil neuf cent quarante cinq, neuf heures trente, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie d'Ortaf, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux, Maire. Etaient présents - M. M. Leroux Maire, Bertiaux, Le Ferré, adjoints, Chartier, Fave, Bauguin, Chanfreau, Hamard, Legrand René, Lauriat, Mion, Mornet, Fenimon, Pétot, M^{me} Henry
Excusés - M. Bonnier, Absents - M. M. Lefèvre Henri, Deschamps Jacques Gallaud René, demissionnaire, Legrand Alexandre, Paillote René, déporté en Allemagne, Taudron Marcel, Vergne Auguste.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Pétot, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil vote le budget primitif de 1945, présenté par Monsieur le Maire, avec les modifications suivantes :

Assurances sociales personnel	credit porté de 33.500 à 54.000 frs
" personnel vicinal	22.000 à 33.000 frs
Entretien du terrain de jeux	1.000 à 7.000
Subvention S ^t Secours Mutuels	1.200 à 6.000
8 1/2 centimes pour insuffisance de revenus	944.144 frs.

Budget primitif de 1945

220

valeur du centime en 1944 - 1.034.9
en 1945 - 1.049.5

RECETTES ORDINAIRES

	1943	1944	1945	
5 cent. ordin. contrib. fonc. et mobil.	4.484.--	4.481	4.515	
8 cent. contrib. des patentes	1.121	1.110	1.172	
5 cent spéciaux chemins vicinaux	5.186	5.175	5.247	
3 cent spéciaux chemins vicinaux	3.111	3.105	3.148	
3 cent. pour chemins ruraux	3.111	3.105	3.148	
3 cent taxe de sécurité	3.112	3.000	3.148	
8 centimes insuffisance de revenus	563.945	471.919	947.110	933.112
taxe d'habitation	145.057	100.000	150.000	
taxe sur instruments de musique	1.580	2.000	2.000	
taxe sur les chiens	36.250	45.000	45.000	
taxe vicinale	61.697	63.861	63.990	260.990
taxe sur l'électricité			40.000	
impôts sur les spectacles	11.724.90	10.000	10.000	
droits sur les licences de boissons	29.040	30.000	30.000	80.000
droits expédition actes état civil		300	300	
d° de légalisation	4.245	3.000	4.000	
droits de place dans les marchés	23.424	20.000	60.000	
droits de visite et de poinçonnage	3.653	10.000	10.000	
services incendie	5.616	6.000	6.000	
part commune dans les concessions	31.973	50.000	50.000	
service extérieur pompes funèbres	7.844.20	9.000	12.000	
droits de caveau provisoire		1.000	1.000	143.300
Redevance Société Lyonnaise	159.876	160.000	160.000	
d° Sud-Lumière		10.000	12.000	172.000
produit des rentes sur l'Etat	8.188.40	2.835	2.835	
rentes sur particuliers		450	450	
loyer des propriétés communales	4.702	5.000	5.000	
Excédent revenu de l'hospice	2.396	2.396	2.396	
Usage du dépotoir	2.925	1.500	1.500	
Produit de la crèche	14.355	12.000	14.000	
Revenus des dons et Legs	5.415	5.415	5.415	31.596
participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général - 1°		65.584	61.485	
2°	98.632	23.500	29.500	
Subvention état service incendie		400	400	
indemnité service assurances sociales	564	565	800	
remboursement de frais d'études	12.183	7.000	7.000	
particip. état dépenses rationnement	11.340	12.000	18.000	
remboursement éclairage, Cne de Bures		860	850	118.045
frais audiences foraines	775	1.575	1.575	
indemnité secrétariat administratif	81	350	350	
ventes diverses	4.720	1.000	1.000	
vacations défense passive	5.950	10.000	10.000	
repas réchauffés cantine	550.50	1.000	1.000	13.925
Total des Recettes ordinaires				1.754.318

RECETTES EXTRAORDINAIRES

3 cent. emprunt de 60.000; place publique	4.224		
48 " " 800.000 Eau	46.314		
3 " " 65.000 rue Boursier	3.929		
44 " " 750.000 Ecoles	45.294		
12 " " 221.975 Logements	13.382		
70 " " 1.350.000 Eau	72.802		
1 " " 2.800 Sallemouille	1.049		
27 " " 600.000 Marché	28.822		
4 " " 60.000 Ecoles	3.882		
11 " " 88.174 assistance arriérée	11.980		
4 " " 57.774 Révision Marché	3.858		
6 " " 250.000 Usine élévatoire	6.107		243.643

Total des Recettes extraordinaires

243.643

DEPENSES ORDINAIRES

	1943	1.944	1.945
CHAPITRE I - PERSONNEL			
1 - traitement et indemnités du secrétaire	34.290	38.000	54.000
2 - " agents permanents	139.579	160.000	80.000
4 - salaires agents service rationnement			120.000
5 - indemnités diverses	1.300		
6 - assurances sociales	25.811,5	26.870	56.000
7 - frais d'habillement des appariteurs,	586	1.000	2.000

8	- assurances accident du travail	7.511	8.020	10.000	
9	- allocations familiales	15.037	17.300	12.000	
11	- pensions aux employés communaux	2.850	5.000	3.000	
12	- dixième du receveur	925	925	925	
13	- fonds national de compensation	36.878	20.000	50.000	
14	- Recensement par le contrôleur	1.343	1.500	1.500	
15	- allocation porteur de dépêches	1.765	1.800	1.800	
16	- prolongation ouverture bureau de poste	3.375	3.375	3.375	
17	- indemnité caisse d'Epargne	268	300	500	393.460
CHAPITRE II - ADMINISTRATION GENERALE					
1	- frais debureau de la Mairie	4.804.30	10.000	10.000	
2	- conservation des archives		1.000	1.000	
3	- frais de timbre et d'enregistrement ...	923.40	2.000	2.000	
4	- Abonnement à diverses publications ...	632	800	800	
6	- cotisations municipales	664	300	480	
7	- frais de téléphone	4.363	5.000	4.800	
8	- abonnement au Journal Officiel	350	350	350	24.430
10	- frais de confection des rôles	6.418	5.000	5.000	
CHAPITRE III - JUSTICE					
3	- Audiences Foraines	2.400	3.200	3.200	3.200
CHAPITRE IV - POLICE					
2	- contingent dépenses de police d'Etat	12.297	12.297	12.297	12.297
CHAPITRE V - SECURITE-PERSONNEL & MATERIEL					
1*	- indemnités aux sapeurs pompiers	1.800	1.800	1.800	
2	- indemnités service incendie	6.325	6.000	8.000	
3	- assurance accident sapeurs pompiers ..	2.087	1.500	2.500	
5	- matériel incendie	4.699	3.000	6.000	
6	- local et postes (entretien)		500	500	
7	- frais de bureau, habillement	19	4.000	4.000	
8	- assurances du matériel	1.162	1.000	1.500	
9	- Bouches d'incendie (entretien).....	614	2.000	2.000	
10	- matériel défense passive (acquisition) ..		1.000	1.000	
11	- Emploi taxe de sécurité		3.000	3.118	
12	- vacations défense passive	7.140	10.000	10.000	40.418
CHAPITRE VI - SALUBRITE ET SANTE					
1	- traitement garde du cimetière	24.069.50	25.000	30.000	
4	- entretien du cimetière	8.990	5.500	10.500	
7	- entretien des branchements d'eau	509	1.000	1.000	
8	- entretien canalisations d'égouts ..		1.000	1.000	
9	- contingents protection santé publique	5.506.50	9.000	5.500	
10	- contingents dispensaires antitub.	9.904.80		9.500	57.500
CHAPITRE VII - VOIRIE PERSONNEL					
1	- salaire du personnel voirie urbaine	154.758	160.000	250.000	
2	- salaires des agents voirie vicinale		12.000	21.000	
3	- assurances sociales	13.502	13.160	33.000	
4	- allocations familiales			22.000	
5	- accidents du travail			5.000	334.000
CHAPITRE VIII - VOIRIE MATERIEL					
1	- entretien des rues	47.782	42.000	42.000	
2	- Eclairage public	565	2.000	2.000	
9	- Enlèvement des ordures	69.984	90.000	100.000	
11	- entretien des chemins vicinaux	45.500.50	35.175	24.741	
13	- contribution fonds commun C.V.O.	23.733	21.287	21.330	
16	- entretien des chemins ruraux			3.000	
20	- frais de gestion service vicinal	970	1.119	1.314	
21	- " " urbain et rural	7.750	5.000	8.000	
22	- employé auxiliaire		2.000	3.000	205.385
CHAPITRE IX - ABATTOIRS ET MARCHES					
2	- inspection sanitaire des tueries	7.429	8.750	8.100	
3	- salaire préposé aux recettes Marché	7.049	8.970	12.000	20.100
CHAPITRE XII - BATIMENTS COMMUNAUX					
1	- traitement des architectes, géomètres	9.115	10.000	10.000	
2	- traitement personnel des batiments	24.380.50	26.000	30.000	
4	- entretien des batiments communaux	55.615	30.000	30.000	
6	- assurances des batiments communaux	2.905	4.000	5.000	
10	- impots et contributions	7.705	10.000	10.000	
11	- remontage des horloges, entretien	2.400	2.500	6.500	
12	- chauffage des batiments communaux	17.591	25.000	30.000	
13	- entretien des boites aux lettres	160	160	160	
14	- consommation eau Bts et bornes	32.009	30.000	32.000	153.660
CHAPITRE XIII - ENSEIGNEMENT					
1	- indemnités de logement	22.800	25.000	30.000	
2	- supplément de traitement personnel	1.310	1.400	1.400	
7	- traitement des femmes et hommes serv.	46.002	48.700	60.000	
9	- traitement professeurs cours complém.	8.389	16.000	30.000	
12	- entretien écoles publiques	33.659	30.000	35.000	
13	- fournitures scolaires	20.529	20.000	30.000	
14	- chauffage des Ecoles	33.268	20.000	35.000	
15	- Eclairage des Ecoles	3.628	4.000	4.000	
16	- entretien du mobilier scolaire	387	1.000	1.000	
17	- achat de livres de prix		3.000	8.000	

222

18	- assurances des batiments scolaires	114	1.000	1.000	00
19	- achat de livres bibliothèque scolaire		200	200	
22	- Arbre de noel Ecole maternelle	200	300	300	
23	- Bourses diverses d'etudes	200	1.000	1.000	256.900
CHAPITRE XV - MATERIEL					
I	- entretien du terrain de jeux	6.337	1.000	7.000	7.000
CHAPITRE XVII - PREVOYANCE					
I	- traitement visite medicale scolaire	4.972	7.550	7.000	
2	- entretien du materiel		200	200	
3	- Achat de produits pharmaceutiques	1.016	500	1.000	
5	- traitements du personnel creche	21.964.50	21.600	35.000	
6	- entretien du materiel	21.964.50	21.600	1.000	
7	- Achat de produits divers	14.187	12.000	15.000	
8x	- chauffage - eclairage	3.082	8.000	8.000	
25	- Livrets de caisse d'Epargne Ecoles		400	400	
26	- trousseaux de maternite		1.000	1.000	
28	- Reversement au B. Bce, taxe spect.	6.551	10.000	10.000	
33	- Inhumations indigents	697	1.000	1.000	79.600
CHAPITRE XVIII - SUBVENTIONS					
I	- subvention caisse des Ecoles	5.000	10.000	10.000	
2	- subventions societes locales	3.500	3.500	2.000	
3	- Secours Mutuels	1.200			
	Sté de pêche	300			
	Sté Horticulture	500			
3	- subventions oeuvres charitables :	5.400	5.400	6.900	
	Entraide prisonniers	6.500			
	Cooperatives scolaires	400			
4	- Subvention Club athletique d'Orsay	2.000	2.000	2.000	
7	- fonds de reserve entraide prisonniers			75.000	95.900
CHAPITRE XIX - depenses diverses					
5	- fetes nationales et locales	660	2.000	10.000	
7	- indemnité de fonctions du Maire	20.000	20.000	12.000	
8	- d° des adjoints	5.000	5.000	15.000	
11	- controle du gaz et Electricité	100	500	600	
12	- Emploi du legs Parrat	1.030	1.080	1.080	
	" Salmon	720	720	720	
	" Génetaix	440	440	440	
	" Archangé, Rosidière ...	1.500	1.500	1.500	
	" " apprentissage		295	295	
	" Boursier	630	630	630	
	" Vasseur		750	750	
16	- dégrèvements taxes locales	16.047	10.000	15.000	
17	- reversement indemnités assur. soc.	540	565	800	
18	- " " secrétariat	348	348	350	59.165
CHAPITRE XX - art I - dépenses imprévues					
		1.920.30	6.640	6.459	6.459
total des dépenses ordinaires					1.257.818

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

25°	annuité emprunt de	60.000	- place publique	4.224	
15°	" "	800.000	- Eau	48.314	
15°	" "	65.000	- rue Boursier	3.929	
14°	" "	750.000	- Ecoles	45.294	
13°	" "	221.975	- logements	13.382	
10°	" "	1.350.000	- Eau	72.802	
12°	" "	2.800	- Sallemouille	1.049	
8°	" "	60.000	- Ecoles	3.882	
8°	" "	88.174	- assistance arr.	11.980	
9°	" "	600.000	- Marché	28.822	
6°	" "	57.455	"	5.858	
3°	" "	250.000	- usine élévatoire	6.107	243.643

Legs Parrat M. le

Envoyé le 16. 1. 1945
 Reçu le 22. 1. 1945

Mme rappelle qu'aux termes du testament de Mme ve Parrat ni Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve, âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une somme de 830 frs par an.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant 6 noms Mes Mes Chafuis, Haret, Richard, Maulard, Breuilleaux,

Beurel, il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

premier tour : M^{re} Maulard = 6 voix
M^{re} Chapuis = 6 "
M^{re} Droulleaux = 2 "
2^e tour = M^{re} Maulard : 8 voix
M^{re} Chapuis : 5 "
M^{re} Droulleaux : 1 "

Mme M^{re} Maulard ayant obtenu la majorité des suffrages, est déclarée bénéficiaire du legs Parrat en 1945.

Legs Genetoux

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'après le testament de M. Genetoux une partie de la rente soit 290 frs doit être versée à une femme veuve, nécessiteuse et honnête, désignée par le conseil municipal et choisie parmi celles chargées d'enfants en bas âge. Après lecture de la liste d'inscription comprenant 4 noms, Mmes Vues Nobis, Mary. Planche, Dupré, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

M^{re} Planche 10 voix - M^{re} Nobis = 4 voix.
Mme M^{re} Planche ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée bénéficiaire du legs Genetoux en 1944.

Le conseil municipal fixe au dimanche 11 Mars l'élection de la Rotière

Le conseil municipal accepte de rembourser à la Ville de Paris, les fournitures scolaires des enfants Belloc et Baschet, fréquentant l'école Lavoisier

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Mustier, horloger, demandant de porter le prix pour le remontage des pendules des écoles à 2.800^f réparations en plus et pour le remontage de l'horloge de l'église à 2.920^f par an. Le conseil municipal décide de consacrer 2.000 frs pour le remontage de l'horloge de l'église et de faire remonter les horloges des Ecoles par le Concierge de la Mairie.

Le conseil municipal désigne M. M. Le Fèvre et Chanfreau, pour procéder au reclassement du personnel communal, conformément à l'article 8 du règlement des employés communaux.

Le conseil décide de ne pas donner suite à une demande de subvention de la fondation Darnel, oeuvre d'assistance aux aveugles civils du département de Seine et Oise, la situation financière de cette association paraissant prospère.

M. le Maire donne lecture d'une demande d'augmentation des indemnités de logement des instituteurs. Le conseil décide de doubler ces indemnités, c'est à dire de les porter de 2.500 frs à 5.000 frs pour un chef de famille.

2.000 frs à 4.000 frs pour un célibataire
1/5 en plus pour les professeurs du cours complémentaire et les directeurs et directrice des Ecoles non logées.

Le conseil adopte l'échelle des traitements des professeurs du cours complémentaire présentée par l'academie. Tous les professeurs spéciaux des cours complémentaires recevront une rétribution susceptible de croître avec la durée de leurs services. A cet effet, ils seront rangés en six échelons correspondant aux six classes de titulaires.

Envoyé le 16 Mars 1945
Reçu le 22 Mars 1945

Election de la Rotière

Remboursement de fournitures scolaires
app. le 21 Mars 1945

Remontages des horloges

13. 3
20. 3

Reclassement du personnel Communal

Fondation Darnel

Indemnité de logement des instituteurs

Envoyé le 15 Mars 1945

Reçu le 6 Mars 1945

Traitement des professeurs du cours complémentaire

224

disciplines	Taux de l'heure par echelon						duree du service complet
	1	2	3	4	5	6	
Enseignement general	950	910	870	830	790	750	18 heures
Dessin	950	910	870	830	790	750	18 "
Comptabilite	950	910	870	830	790	750	20 "
Couture	750	730	710	690	670	650	20 "
Musique	750	730	710	690	670	650	20 "
enseignement menager	750	730	710	690	670	650	20 "
steno-dactylo	750	730	710	690	670	650	20 "
langues vivantes	750	730	710	690	670	650	20 "

- 6° Echelon, moins de 5 ans de service au 31 decembre 1943
- 5° " " 5 années au moins d =
- 4° " " 10 " " "
- 3° " " 15 " " "
- 2° " " 20 " " "
- 1° " " 25 " " "

Le classement sera prononcé par décision du Conseil Municipal sur le vu des dossiers des intéressés ou des attestations des chefs d'établissement auxquels les professeurs spéciaux auront été affectés.

Le décompte de l'ancienneté s'effectuera en totalisant les diverses périodes pendant lesquelles le professeur spécial a été chargé d'un enseignement quelle que soit la durée du service hebdomadaire.

Supplément de traitement : le taux des suppléments de traitement à appliquer pour les traitements bruts est établi ainsi =

traitements bruts inférieurs à 9.000 frs =	14.000
entre 9.000 et 20.000	16.000
entre 20.000 et 30.000	18.000

Supplément familial annuel = sera calculé en totalisant le traitement brut annuel et le supplément brut annuel, et en appliquant le barème suivant :

5% pour deux enfants à charge	25% pour 4 enfants à charge
15% " trois " "	10% de plus pour chaque enfant au dessus

Il est compté pour la totalité sur les sommes de 1 à 30.000, pour moitié de 30.000 à 60.000 frs.

En tenant compte des dispositions ci-dessus, la situation des professeurs actuels est établie ainsi =

Dessin - 6° Echelon - sans enfant - 2 heures de cours	1.500	} 3.055.-
supplément de traitement	1.555	
comptabilite - 6° echelon - sans enfant - 2 heures de cours	1.500	} 2.900.-
supplément de traitement	1.400	
Musique - 6° echelon - sans enfant - 2 heures de cours	1.300	} 2.700
supplément de traitement	1.400	
langues vivantes - anglais - sans enfant - 4 heures, salaire	2.600	} 3.100
supplément de traitement	2.800	
Allemand - sans enfant - 2 heures	1.300	} 2.700
supplément de traitement	1.400	
steno dactylographie - sans enfants - 3 heures	1.950	} 4.050
supplément de traitement	2.100	

Entoyé le 11-1-1945
 Reçu le 12-2-1945